



Frédéric VERINE, Avocat au Barreau de Montpellier, est âgé de 52 ans, diplômé d'études approfondies de droit privé appliqué, lauréat de la faculté de droit de Montpellier ; spécialiste en droit des personnes et en droit immobilier, il exerce au sein de la SCP TRIAS VERINE VIDAL GARDIER-LEONIL.

Il est le premier président d'honneur de la Caisse de Règlement regroupée des Avocats de Montpellier, Mende, Millau et Alès au regroupement desquels dans une caisse unique il a présidé.

Ancien Bâtonnier du Barreau de Montpellier (2003-2004) Membre du Conseil de l'Ordre de son Barreau, il est administrateur de l'Union Nationale des CARPA et Membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer (Commission Déontologie). Comme tous les Avocats mais aussi du fait de sa formation initiale de pénaliste, il est viscéralement attaché aux droits et garanties de la défense qui doivent être égaux à ceux de l'accusation et au respect des libertés des citoyens.

L'Europe des contre-pouvoirs

Par Frédéric Verine, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Montpellier, président du Præsidium de EURODROIT SUD EST MÉDITERRANÉE



Maison des avocats à Montpellier

Une démocratie achevée a non seulement des pouvoirs séparés (exécutif, législatif et judiciaire), mais encore des organes de contrôle dont l'objet, comme leur nom l'indique, est de réguler dans différents secteurs, le plus connu étant le secteur financier, l'exercice du pouvoir.

Une démocratie encore plus achevée, respecte et même soutient et facilite l'exercice de contre-pouvoirs.

A l'instar de la presse, les avocats sont dans toutes démocraties un contre-pouvoir indépendant nécessaire.

Et ce tant en ce qui concerne le fonctionnement de la justice, car il n'y aurait pas de justice possible sans avocat, qu'en ce qui concerne la réflexion sur l'évolution législative et sociologique.

Il est remarquable à l'heure de la coopération judiciaire au sein de l'Union Européenne que celle-ci soutienne également la réflexion et la coopération des avocats européens pour élever le niveau de protection des droits fondamentaux du citoyen européen et rééquilibrer les droits de la défense dans un contexte puissant de collaboration des Etats.